



Ensemble Scolaire Bon Accueil  
Ecole bilingue Notre Dame  
64190 NAVARRENX

**A conserver**

Navarrenx, 23 avril 2018

**Objet : Acompte de validation d'inscription**

Chers parents,

Les règlements s'effectuent de septembre à juin.

C'est pourquoi :

- 1) **un acompte par chèque est demandé à l'envoi du dossier d'inscription**, il sera déduit de la facture annuelle et **ne sera déposé en banque que le 5 septembre**.
- 2) les prélèvements sont ensuite effectués le **5 de chaque mois, d'octobre à juin, d'après l'échéancier porté sur la facture annuelle**.

Pour rappel, les demandes de prélèvements sont à renouveler chaque année.

**Pour calculer le montant de votre chèque d'acompte rédigé à l'ordre de l'OGEC Jeanne d'Arc, remplissez le tableau ci-dessous** (un exemple de calcul vous est proposé au verso).

Nom/Prénom du(des) enfant(s)	Classe en 2018/2019	Ecole externe	Ecole $\frac{1}{2}$ pens.	Collège externe	Collège $\frac{1}{2}$ pens.
	Nbre d'enfants				
	Montant/enfant	x20	x75	x25	x85
<b>Total chèque</b>		=	+	+	+

**(NOTA : à partir du 3<sup>ème</sup> enfant ne compter que la moitié)**

Mme N. MOÏZO  
Chef d'établissement

**Exemple de calcul :**

- *famille de 2 enfants,*
- *1 enfant à l'école et externe, 1 enfant au collège et ½ pensionnaire*

Nom/Prénom du(des) enfant(s)	Classe en 2018/2019	Ecole externe	Ecole ½ pens.	Collège externe	Collège ½ pens.
<b>Durant Amandine</b>		<b>X</b>			
<b>Durant Laurent</b>					<b>X</b>
	Nbre d'enfants	<b>1</b>			<b>1</b>
	Montant/enfant	<b>x20</b>	<b>x75</b>	<b>x25</b>	<b>x85</b>
<b>Total chèque</b>	<b>105 €</b>	<b>= 20</b>	<b>+ 0</b>	<b>+ 0</b>	<b>+ 85</b>

*(NOTA : à partir du 3<sup>ème</sup> enfant ne compter que la moitié)*